

Charte d'accessibilité des Personnes en Situation de Handicap

Engagement

Mettre en œuvre, en fonction des besoins des personnes situation de handicap pouvant être pris en compte, toutes les adaptations, pédagogiques, matérielles et organisationnelles, nécessaires à la prise en compte du handicap

Recourir à un réseau de professionnels spécialisés dans l'adaptation du handicap dans le monde du travail.

Vérifier l'adéquation Handicap – Projet

Au cours du premier entretien, le handicap ne doit pas devenir le sujet de conversation principal. En effet, il n'est pas nécessaire de connaître tous les détails relatifs à votre situation personnelle du candidat mais il est essentiel de pouvoir mesurer l'adaptation de la formation.

Anticiper les aménagements / les compensations

Anticiper les aménagements et compensations à mettre en œuvre permettra de sécuriser le parcours de formation.

Les quatre grands types d'adaptations pédagogiques pouvant être mis en place :

Les rythmes

- Rythme sur la journée,
- Besoin de pauses

Contenus, supports, méthodologie, outils

- Accessibilité des supports
- Choix des méthodes adaptées aux capacités des stagiaires

Évaluation

- Accessibilité des supports d'évaluation
- Adaptation du temps

Environnement matériel et social

- Accessibilité des locaux
- Matériel adapté
- Equipe/groupe sensibilité

Assurer le suivi du stagiaire tout au long de la formation

La mise en en place d'un suivi au cours de la formation permettra de :

- Anticiper d'éventuelles difficultés de suivi de la formation
- Éviter toute rupture de formation
- Assurer le bon déroulement et les ajustements éventuels des aménagements ou moyen de compensation mis en place

- **Le Réseau de professionnels**

Maison Départementale des Personnes Handicapées - MDPH

Il existe une Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) par département, chargée de missions variées telles que l'accueil, l'information, l'accompagnement, et le conseil aux personnes handicapées et à leur famille.

<https://mdphenligne.cnsa.fr/>

Cap emploi

Les Cap Emploi sont dédiés aux PSH qui cherchent un emploi, aux salariés, travailleurs indépendants et agents publics qui envisagent une reconversion. Cap Emploi permet aux PSH de bénéficier d'informations, de conseils pour une insertion professionnelle durable, de l'élaboration de projets de formation, de soutien dans la recherche d'emploi et la facilitation de l'adaptation au poste.

<https://www.capemploi.info/>

Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées - AGEFIPH

C'est une organisation dédiée à l'insertion professionnelle et au maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

<https://www.agefiph.fr/>

Contacts :

MDPH Ille et Vilaine, 13 Av. de Cucillé, 35000 Rennes

Téléphone : 0 800 35 35 05

CAP EMPLOI Ille et Vilaine, 6 All. de la Guérinière, 35000 Rennes

Téléphone : 02 23 44 82 30

AGEFIPH : 4 Av. Charles et Raymonde Tillon, 35000 Rennes

Téléphone : 0 800 11 10 09

Pour Sens&co : Élise BRIELLE

Portable : 06 48 68 19 57

Mail : elise.brielle@sensandco.fr